

Votre entreprise et la rentabilité

EPISODE 1

Votre exploitation agricole, c'est quoi ?

C'est une entreprise comme une autre qui produit et commercialise des productions, et parfois des services.

Comme une autre entreprise, trois acteurs clefs, assumant des rôles spécifiques et complémentaires, lui permettent de

réussir : le dirigeant, le(s) investisseur(s), le(s) travailleur(s). La particularité de votre entreprise : c'est la(les) même(s) personne(s) qui endosse(nt) ces trois costumes : vous (et vos associés).



C'est parfois une facilité : il est facile d'être d'accord avec soi-même.

C'est aussi une difficulté : dans vos prises de décisions de changements (investissements, changement/abandon de production...), vous n'en-

filez pas toujours totalement ces 3 costumes pour analyser objectivement la situation et l'un des 3 rôles peut occulter les 2 autres pour une prise de décision mal analysée et donc... risquée.

La rentabilité de votre entreprise, c'est quoi ?



Elle mesure le rapport entre différents types d'investissements que fait l'entreprise (foncier, matériels, temps,

matière grise...) pour obtenir différents types de gains (salaire, bénéfice, bien-être, confort, motivation...).

→ Lorsqu'on fait un investissement, on doit systématiquement se poser la question de la contrepartie et de l'équilibre coût/gain.

→ Attention de ne pas privilégier des gains non économiques ou financiers (confort, image...) au détriment de ces derniers de façon déséquilibrée car le risque est de mettre en péril l'entreprise.

Pour aller plus loin :

Ne loupez pas la prochaine chronique qui, pour illustrer les notions de celle-ci, détaillera un exemple d'investissement et son analyse au travers des 3 acteurs que vous êtes : le dirigeant, l'investisseur, le travailleur.






Natalie MAURS
Chambre d'agriculture
Tél. 06 83 47 05 71

réalisé avec le soutien
financier de l'Europe
et du Casdar

Votre entreprise et la rentabilité

EPISODE 2

Différentes visions de la rentabilité en fonction du point de vue de l'acteur et de la décision à prendre :

-  > Le **dirigeant** recherche la performance de l'activité, il regarde la rentabilité économique (couverture des charges, des salaires et bénéfice dégagé).
-  > L'**investisseur** regarde la rentabilité financière des investissements qu'il fait (le ROE = return on equity) : rémunération de l'argent investi, plus-value.
-  > Le **travailleur** regarde le temps, l'effort qu'il consacre à l'entreprise et ce qu'il en retire (salaire, conditions de travail, considération, motivation...).

La décision : selon qu'elle concerne un investissement particulier, l'arrêt d'une production ou sa poursuite, la nécessité de doubler le revenu... le niveau d'observation de la rentabilité sera différent : il concernera la globalité de l'entreprise ou seulement la mécanisation ou un matériel particulier ou un atelier de production ou une culture particulière...

Croiser le regard des acteurs et le niveau d'observation permettra de définir les bons indicateurs de prise de décision.

EXEMPLE CONCRET

Un agriculteur envisage d'acheter 10 ha (et 10 DPB de 105 €) pour 80 000 € : il compte y cultiver du blé tendre.

Hypothèses :

Il exploite déjà 100 ha
Rnt BT : 5,5 T/ha
Ch. op BT : 360 €/ha
Ch. meca BT : 470 €/ha
Autres charges BT : 250 €/ha

• Prix revient BT sans aide :
1 080 €/ha soit 186 €/T
• Aide : 175 €/ha soit 32 €/T
• Prix revient BT avec aide : 164 €/T

Si prix net départ
terme BT : 150 €/T

• Valeur ajoutée par T : - 14 €/T
• Valeur ajoutée par ha : - 77 €/ha
• Valeur ajoutée par an due à l'invest. : - 770 €/an

QUESTIONS À SE POSER :

Dirigeant :
VA = - 770 €
OK ?

Investisseur :
Remun. invest = 0%
Autre contrepartie intéressante ?
OK ?



Travailleur :
Nb heures travail supplémentaires : 50 h
Pas de VA => pas de rémunération
OK ?
Si rémunération coût entr. : - 650 €
Et résultat annuel dû aux 10 ha : - 1 420 €/an
OK ?

Selon le résultat de l'entreprise avant l'achat, la réponse pourra différer. Perdre 1 420 €/an pour se constituer un patrimoine foncier peut être acceptable si on en gagne 25 000 €, cela peut être une mauvaise décision, si on n'en gagne que 5 000 €.

Natalie MAURS
Chambre d'agriculture
Tél. 06 83 47 05 71



réalisé avec le soutien financier de l'Europe et du Casdar